



■ Edition du Nord

www.gazettenpdc.fr

N° 8842 - 4 août 2017

Hebdomadaire économique et régional

LA GAZETTE
62^e année • Prix : 1,50 €
Nord - Pas de Calais

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 05191 84778 ISSN 1165-0796

Cet emplacement
sera t-il le votre

?

Contactez nous au 06 22 60 75 80

ASSOCIATION SOS ENTREPRENEUR

Assistance d'urgence pour entrepreneur en détresse



© Sergey Nivens



■ COMMERCE

COMMERCE DE PROXIMITÉ

• Le concept "O'Chêne Bleu" fait le pari du centre-ville de Douai

► P. 11



■ COLLECTIVITÉS

PARC DES RIVES CRÉATIVES DE L'ESCAUT À ANZIN/VALENCIENNES

• Numérique : le rendre accessible et le stimuler

► P. 6



À LA UNE

ASSOCIATION "SOS ENTREPRENEUR"

Ecouter et rassurer les entrepreneurs en difficulté

► Bernard KRIEGER

Cette association a été créée pour venir en aide aux dirigeants (de PME et TPE du bâtiment surtout) ayant connu de graves difficultés économiques et des moments de solitude qui ont compromis l'existence de leur entreprise.

Bruno Delcampe, 51 ans, se présente comme le fondateur et le directeur salarié de l'association SOS Entrepreneur.

Celle-ci a été lancée en mars 2011 dans le but de venir en aide aux dirigeants d'entreprise, de TPE et PME surtout, confrontés à de graves difficultés... Comment ? En mettant en place une plateforme téléphonique fonctionnant 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Un vrai service d'urgence. Et d'expliquer que des chefs d'entreprise s'accrochent parfois, trop longtemps, à l'espoir d'une amélioration, d'un miracle, jusqu'à se retrouver dans un état de solitude, de panique, d'ab-



Bruno Delcampe, directeur fondateur de "SOS Entrepreneur" (à gauche) et Laurent Regairaz, secrétaire général de la SIGH.

sence de discernement, qui demande vraiment une intervention urgente. "L'élément déclencheur de l'appel, dit-il, ça peut être une convocation au tribunal, une lettre recommandée... Face à un tel appel au secours, il faut aller vite : écouter, comprendre, rassurer, conseiller sur la décision immédiate à prendre... Et puis, organiser très vite un premier entretien, souvent dans l'entreprise même..."

Expérience. Bruno Delcampe sait de quoi il parle puisqu'il a lui-même vécu des moments douloureux, jusqu'à la liquidation judiciaire et la perte d'une entreprise spécialisée du bâtiment qui a compté une centaine de personnes. C'était entre 2008 et 2012, lorsqu'il était PDG de la SAS lilloise du bâtiment Caronor. L'état de détresse du chef d'entreprise, il l'explique ainsi : Cela arrive quand

le quotidien du dirigeant est accaparé par les appels mécontents ou menaçants des clients, des fournisseurs, du banquier ; par la peur de ne pas pouvoir payer ses salariés à la fin du mois ; par l'incapacité à se verser sa propre rémunération ; par la cessation de paiements qui approche... Dans ces moments-là, on peut vraiment perdre de vue les priorités." Tous les motifs d'appel



ne sont pas urgents à ce point : des personnes appellent parce qu'elles savent que leurs marchés sont sur "une mauvaise pente" ou parce qu'elles connaissent de sérieux problèmes relationnels dans leur entreprise...

Motivation. C'est dans sa vie professionnelle que Bruno Delcampe a donc forgé son engagement d'aujourd'hui à vouloir aider les chefs d'entreprise et à tout faire pour sauver leurs entreprises. "SOS Entrepreneur, précise-t-il, a été créée par des entrepreneurs à la suite de la crise de 2008." Il évoque la chute des marchés publics, la fonte des trésoreries. Il a pu constater que, quand tout va mal, l'expert-comptable débordé, que l'on ne voit qu'une fois par an, ne sert pas à grand-chose et que le banquier, lui, bien évi-

demment, ne cherche qu'à sauver ses profits...

En première ligne. L'association n'apporte pas d'aide financière. Elle se pose en premier recours. L'appel urgent débouche, en général, sur des entretiens in situ et sur un accompagnement qui peut durer plusieurs semaines. "Le but, résume M. Delcampe, c'est que les gens qui nous appellent arrivent à reprendre les commandes."

L'association conseille sur les rendez-vous à prendre et oriente aussi vers les bons interlocuteurs. Le directeur de SOS Entrepreneur cite par exemple les dispositifs de prévention mis en place par les tribunaux de commerce ou les consultations juridiques abritées par les CCI. "Il existe des outils et des informations sur les lois en vigueur, très

accessibles, que le chef d'entreprise en détresse doit connaître..."

Bruno Delcampe dit travailler aussi avec le réseau EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise), une association qui fait du "bénévolat de compétences" en faisant appel à des retraités. Il ajoute que SOS Entrepreneur est membre fondateur du groupement d'intérêt associatif appelé "le Portail du Rebond des Entrepreneurs" créé à Sciences-Po Paris en 2013.

Dons. Depuis que la plateforme a été mise en place, selon M. Delcampe, l'association reçoit 4 à 5 appels par jour et, environ 9 000 par an. Cette assistance est gratuite, à l'échelle de toute la France, et assurée par une vingtaine de bénévoles. Il estime le budget de l'asso-

ciation à 90 000 euros, ce qui comprend, notamment, son salaire et les frais de fonctionnement. D'où la recherche de dons et de soutiens (par la mise à disposition de compétences). "Les dispositions européennes nous empêchent de recevoir des aides de l'Etat ou de la Région", précise-t-il. Dans la nouvelle région Hauts-de-France, il dit être soutenu par une dizaine d'entreprises (dont quatre logeurs sociaux, voir la SIGH ci-contre). Bruno Delcampe attend beaucoup de la nouvelle majorité qui a promis la fin du RSI (Régime Social des Indépendants) et des mesures de protection des entrepreneurs qui se rapprochent du régime général. ■

Ligne téléphonique pour les PME : 06.15.24.19.77. Autre contact : www.sos-entrepreneur.org